

14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 13405 | De M. Pascal Cherki (Socialiste, républicain et citoyen - Paris) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse > orthophonistes | Analyse > diplôme. revendications. |
| Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 12/02/2013 page : 1615 | | |

Texte de la question

M. Pascal Cherki appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance de la formation des orthophonistes au grade master, initiée dans le cadre de la refonte des études universitaires sur trois niveaux (licence, master, doctorat, LMD) impulsée par le processus de Bologne en 1999. Il tient à rappeler que le ministère de l'enseignement supérieur a accepté le 31 mars 2011 la validation de ce grade master pour les diplômés en orthophonie. Or le dossier de la réforme des études d'orthophonie n'a pas avancé. L'ensemble des composantes de l'orthophonie s'est pourtant fortement investie ces dernières années pour répondre aux attentes pédagogiques exigées par la réforme LMD. En conséquence, il lui demande si elle envisage une réforme pour permettre la reconnaissance de cette profession au grade master.

Texte de la réponse

Le travail conduit depuis plusieurs années, sous l'égide des deux ministères respectivement en charge de la santé et de l'enseignement supérieur, autour d'un référentiel d'activités et de compétences renouvelé et enrichi, prend en compte l'évolution de l'exercice du métier d'orthophoniste tant au niveau du soin que de la prévention à tous les âges de la vie. La transposition de ces compétences en matière de formation conduit à un allongement d'un an de la durée des études, organisées actuellement en quatre années, en vue du certificat de capacité d'orthophoniste qui sera reconnu au grade de master. Une communication menée conjointement avec le ministre des affaires sociales et de la santé a été faite aux organisations professionnelles, le 25 janvier 2013. C'est dans ce cadre que sera finalisé les travaux sous l'égide des deux ministères, dans l'objectif d'une rentrée sur la base d'un programme de formation réingéniée en septembre 2013. Ces travaux devront également permettre d'harmoniser les modalités de formation tant théoriques que pratiques dans l'ensemble des universités préparant au certificat de capacité d'orthophoniste. Le projet de texte relatif à la formation réingéniée menant au certificat de capacité d'orthophoniste en 5 ans sera présenté au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche au début de l'année 2013.